



MUNICIPALITE  
DE  
CUARNY

Préavis no 8/2023 du 6 novembre 2023

**Modifié le 29 janvier 2024 en accord avec la Commission de gestion**

**PREAVIS AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY**

Concernant

**Remplacement de l'aérateur à la STEP**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil Général à valider le devis estimatif de la Maison AFRY, en annexe de CHF 38'800.- + 30% de marge soit CHF 50'566.05 TTC pour le remplacement de l'aérateur de la STEP.

En effet, il s'avère que le système d'aération de biologie est en fin de vie. Le remplacement par un nouveau système, plus efficient et plus économique en énergie (d'environ CHF 3'000.- par année), est conseillé par la Maison AFRY, le système actuel n'étant plus livrable.

L'installation de cet aérateur se trouvant à l'extérieur de la cuve, l'entretien en sera grandement facilité.

## CONCLUSION

Fondée de ce qui précède, La Municipalité a l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

- vu le préavis municipal no 8/2023 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion ;

### Décide :

- d'autoriser la Municipalité à valider le devis de la Maison AFRY ;
- d'accorder le crédit nécessaire de CHF 50'566.05. Le compte n° 9141. 05 est ouvert au bilan à cet effet ;
- de financer ce montant par les liquidités. Disponible au 31.10.2023 CHF 913'082.11; au 12.01.2024 CHF 1'061'814.86 ;
- d'amortir cet investissement par le compte d'amortissement de l'épuration 460.331.00 sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2024. Le coût de l'amortissement représente CHF 3'860.- (2024) et CHF 5'189.55.-/année (2025-2033).

Au nom de la Municipalité de Cuarny

Le Syndic

Le Secrétaire

Frédéric Leu

Jean-Marc Roulier